

Nantes, le 24 novembre 2020,

## Une prochaine voie dédiée au covoiturage sur le boulevard de la Prairie de Mauves

La Métropole de Nantes, qui s'est fixé des objectifs ambitieux dans le Plan covoiturage horizon 2030, renforce son offre avec l'expérimentation prochaine d'une voie de 2,2 km réservée au covoiturage sur le boulevard de la Prairie de Mauves. Le programme d'aménagement et l'enveloppe financière du projet ont été votés au Bureau Métropolitain du 20 novembre 2020. Les travaux se dérouleront l'été prochain pour une mise en service de la voie covoiturage prévue fin 2021.

**Johanna Rolland**, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole souligne que « *Nous sommes tous désormais conscients que la voiture individuelle n'est qu'une solution parmi d'autres pour se déplacer et qu'il est indispensable de réduire son utilisation. Le covoiturage, c'est moins de bouchons, moins de pollution et plus d'économies. C'est au final une solution citoyenne, qui a du sens tant sur le plan écologique que sur le plan humain.*

*Que ce soit au travers du covoit'tan, de la tarification en P+R ou du déploiement d'aires et de points de rendez-vous, Nantes Métropole s'est dotée d'outils pratiques et incitatifs permettant de répondre aux objectifs de développement du covoiturage du quotidien.*

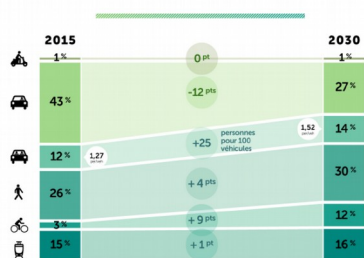
*Demain, en permettant un gain de temps moyen de 8 minutes pour les utilisateurs, la nouvelle voie dédiée sur le boulevard de la Prairie de Mauves deviendra un argument supplémentaire pour la pratique du covoiturage sur ce secteur ».*

Pour **Philippe Grosvalet**, président du Département de Loire-Atlantique, « *Le covoiturage est un moyen de déplacement en commun solidaire, écologique et convivial. L'objectif du Département est d'accompagner le développement de cette pratique et, donc, de soutenir les initiatives qui vont dans ce sens. L'expérimentation menée sur le boulevard de la Prairie de Mauves n'est ainsi qu'une première étape : d'autres actions seront menées sur le territoire.*

*Le Département continue, par ailleurs, de mailler la Loire-Atlantique le plus finement possible pour que tous les habitants puissent bénéficier du covoiturage. Engagé sur le sujet depuis 2009, le Département a déjà tissé un important réseau : plus de 250 aires sont aujourd'hui labellisées en Loire-Atlantique. Certaines, et c'est plutôt une bonne nouvelle, sont d'ailleurs victimes de leur succès : il faut désormais les agrandir... ».*

### Un projet du Plan de déplacements urbains 2018-2027

Les objectifs du PDU



Celui-ci s'articule autour de quatre marqueurs forts dont l'un porte sur les nouveaux usages des véhicules. Avec l'objectif qu'une voiture sur deux soit partagée au lieu d'un peu plus d'une voiture sur quatre aujourd'hui, il s'agit d'impulser de nouveaux usages pour faire de la voiture l'un des transports collectifs de demain, en particulier pour les territoires peu denses et sur les grandes pénétrantes de l'agglomération.

Le PDU de Nantes Métropole a l'ambition de concilier, à l'horizon 2027, l'accessibilité pour tous, la mobilité au quotidien et l'exigence écologique, tout en étant au service de la qualité de vie des habitants des 24 communes. C'est pour cette raison qu'il a été élaboré en lien avec le

Plan local de l'habitat (PLH), le Plan climat air énergie (PCAET) et pour répondre aux objectifs de la Feuille de route Transition énergétique : préparer le territoire aux mobilités du futur et faire une métropole des mobilités apaisées.

### Une nouvelle voie et un gain de temps pour les covoitureurs

Pour rappel en novembre 2019, une étude de faisabilité a été lancée, en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique et cofinancée pour moitié par le Programme des Investissements d'Avenir Ville de demain, opéré par la Banque des Territoires. Elle a pour objectif d'étudier la faisabilité de créer des voies réservées au covoiturage, afin d'offrir aux covoitureurs un gain de temps sur des axes saturés et prioritaires incluant :

- la route de Pornic en extra et intra-périphérique ;
- la prairie de Mauves ;
- la RD 178, l'A83 et le boulevard de la Vendée ;
- la RD 537 et le chemin de la Justice parallèle à la RN 137.

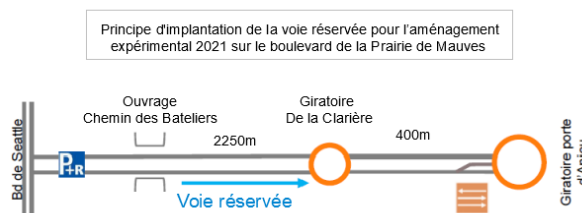
Le premier axe sera la prairie de Mauves, dont les aménagements peuvent être réalisés dans les emprises de voirie existantes. Avec environ 25 000 véhicules par jour sur le boulevard de la Prairie de Mauves et une forte saturation aux heures de pointe, cette expérimentation vise à proposer une voie réservée au covoiturage offrant un temps de parcours avantageux aux voitures transportant deux personnes ou plus.

#### Le projet

Celui-ci prévoit la création d'une voie supplémentaire de 2,25 km sur la file de droite dans le sens sortant depuis Nantes vers le périphérique. La voie dans le sens entrant restera inchangée. La voie créée sera réservée aux véhicules transportant deux personnes et plus (y compris le conducteur), en plus des véhicules de secours et transports collectifs. Une signalisation sera mise en place pour que les usagers puissent repérer la voie.

Les études réalisées montrent que l'aménagement proposé permettra un gain de temps d'environ 8 minutes pour les covoitureurs effectuant un trajet en heure de pointe du soir entre le boulevard de Seattle et la Porte d'Anjou, pour un temps actuellement mesuré à 14 minutes sur ce même parcours en heure de pointe.

Une évaluation de cette expérimentation est prévue pour mesurer la pertinence du projet et le cas échéant la pérennisation de la voie.



#### Budget et calendrier

Le projet, mené sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole, est estimé à 500 000 € TTC (comprenant les équipements et travaux, ainsi que les mesures d'évaluation). Le Programme Investissements d'avenir Ville de demain devrait également financer pour partie l'expérimentation. Le lancement des travaux est prévu à l'été 2021 avec un objectif de mise en service de la voie covoiturage au dernier trimestre 2021.

#### Le Plan covoiturage de Nantes Métropole

Présenté en décembre 2018, il intègre une offre diversifiée qui se veut au plus près des habitants des 24 communes. Leur permettre de choisir le mode de déplacement durable le plus adapté à leurs besoins est essentiel. L'offre covoiturage intègre des outils numériques de mise en relation entre usagers, mais aussi des infrastructures favorisant la pratique :

- le [covoitTan](#), service de covoiturage urbain intégré au réseau Tan ;
- la plateforme publique [Ouestgo](#) pour les covoitages quotidiens dans le Grand Ouest ;
- [CocliquO](#), du covoiturage gratuit dans les communes d'Orvault et de Sautron ;
- les P+R avec une offre incitative à la venue dans la centralité en covoiturage ;
- les aires et points de rendez-vous covoiturage pour faciliter la rencontre entre conducteurs et passagers.

Retrouver tous les services covoiturage sur [metropole.nantes.fr](http://metropole.nantes.fr).

